

**Nous voulons
nous marier
à Angers...**

...En 8 étapes

**Vous devez être majeurs
Vous ou l'un de vos parents doit être domicilié à Angers**

1^{ère}

étape

Nous constituons notre dossier...

-Vous [téléchargez un dossier mariage](http://www.angers.fr) sur www.angers.fr

-Ou le retirez à l'Hôtel de Ville
du lundi au vendredi : 9h- 13h/ 14h- 17h30
le jeudi : 10h- 13h/ 14h- 17h30

... Quels documents
devons-nous fournir ?

Les photocopies

- de vos pièces d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
 - des pièces d'identité de chaque témoin
 - d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier pour chacun des futurs époux : facture d'eau, d'électricité de gaz, quittance de loyer d'un organisme ou syndic, avis d'imposition, taxe d'habitation, taxe foncière
- En plus, si vous ne résidez pas à Angers : un justificatif de domicile de l'un de vos parents résidant à Angers

Les originaux

- de vos actes de naissances (copies intégrales ou extraits avec filiation) datés de moins de 3 mois si vous êtes nés hors Angers

[Faire une demande d'acte de naissance en ligne \(service-public.fr\)](http://service-public.fr)

2^{ème}

étape

L'un de nous (ou les 2) est de nationalité
étrangère, que doit-on faire ?

Vous devez demander les documents suivants datés de moins de 3 mois au dépôt du dossier :

- Un extrait ou une copie intégrale de votre acte de naissance à la mairie de naissance. Le document peut être apostillé ou légalisé. [En savoir plus](#)
- Un certificat de célibat ou un certificat de capacité matrimoniale à la mairie de naissance ou au consulat.
- Un certificat de coutume au consulat.

Vous devrez faire traduire l'ensemble de ces documents par un traducteur assermenté

[En savoir plus](#)

3^{ème}

étape

Comment transmettre notre dossier ?

-Par mail mariage@ville.angers.fr

-Par courrier postal
Hôtel de Ville- Service Etat Civil
Boulevard de la Résistance et de la Déportation
BP 80011 49020 Angers cedex 02

-En guichet à l'hôtel de ville

-Le dossier doit être
complet et signé.
Dans le cas contraire,
il vous sera retourné

-N'oubliez pas de signer
la Charte des Mariages

4^{ème} étape

Quel est le délai de traitement
de notre dossier ?

Environ 3 semaines après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par le service Etat Civil pour fixer un rendez-vous

5^{ème} étape

A quoi sert ce rendez-vous ?

Prévoyez au minimum 30 minutes
La présence de chacun de vous est obligatoire

Vous devez présenter les **ORIGINAUX des documents joints au dossier** :
vos pièces d'identité, vos actes de naissance si vous êtes né hors Angers, les actes de naissance de vos enfants communs nés avant le mariage, un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour chacun des futurs époux et si vous ne résidez pas à Angers le justificatif de domicile de l'un de vos parents résidant à Angers
La Charte des Mariages signée
-L'officier d'état civil vérifie la conformité des documents (cf étape 1)
-Vous confirmez votre intention matrimoniale (art.52,1° du Code Civil)

6^{ème} étape

Que se passe-t-il après
le rendez-vous ?

-Votre projet de mariage est rendu public dès le lendemain de la validation du dossier, pendant 10 jours à Angers et dans la/les communes de domicile
C'est la publication des bans

A partir de ce
moment, vous pouvez
organiser votre fête
de mariage

7^{ème} étape

De 1 mois à 15 jours
avant notre mariage, avons-nous
d'autres démarches à effectuer ?

Vous devez fournir à l'officier d'état civil :
-Le livret de famille si vous avez des enfants communs
Le cas échéant :
-Le contrat de mariage établi par le notaire
-Le certificat de désignation de la loi étrangère

Les mariages sont célébrés
toute l'année
du lundi au samedi

ATTENTION
La période de mai à septembre
est très sollicitée

8^{ème} étape

Comment se déroule
notre cérémonie ?

Le Guide Pratique des mariages répondra à vos questions sur la cérémonie
[Télécharger le guide pratique des cérémonies civiles](#)

Vous devez respecter la Charte des mariages de la Ville d'Angers et la communiquer aux invités
[Télécharger la Charte des mariages](#)

MEMO

A l'envoi du dossier complet - 3^{ème} étape

	Le dossier de mariage civil complet et signé des 2 futurs.es époux.ses
Les photocopies	
	Des justificatifs de domicile de – de 3 mois au nom de chaque futurs époux OU d'un justificatif de domicile d'un des parents résidant à Angers, si les futurs.es époux.ses ne résident pas à Angers
	Des pièces d'identité des futurs.es époux.ses
	Des pièces d'identité des témoins
Les originaux datés de – de 3 mois	
	Des actes de naissance des futurs.es époux.ses nés.es hors Angers
	Des actes de naissance des enfants communs nés avant le mariage

Lors du rendez-vous - 5^{ème} étape

Le : à :H.....

Les originaux des justificatifs	
	Des justificatifs de domicile de – de 3 mois au nom de chaque futur époux OU d'un justificatif de domicile d'un des parents résidant à Angers, si les futurs.es époux.ses ne résident pas à Angers
	Les pièces d'identité des futurs.es époux.ses
Les originaux datés de – de 3 mois	
	Des actes de naissance des futurs.es époux.ses nés hors Angers
	Des actes de naissance des enfants communs nés avant le mariage

De 1 mois à 15 jours avant le mariage - 7^{ème} étape

	Le Livret de famille si des enfants communs sont nés avant le mariage
	Le contrat de mariage établi par le notaire
	Le certificat de désignation de la loi étrangère

MERCI D'INFORMER LE SERVICE DE L'ETAT CIVIL DE TOUT CHANGEMENT